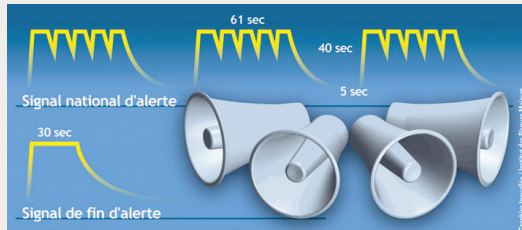


Moyens d'alerte d'urgence dont dispose la Ville de Senlis :

- **Les hauts parleurs ou ensembles mobiles d'alerte** qui sont placés sur les véhicules de la police municipale
- **Le porte à porte** : en fonction de la nature et de l'ampleur du risque, des équipes d'agents municipaux et d'élus peuvent sillonner les rues afin de diffuser l'alerte et les consignes dans toutes les habitations exposées.
- **Sirène** : Le Système Communal d'Alerte (SCA)



Trois séquences de 61 secondes de son montant suivi de 40 secondes de son descendant séparées par un silence de 5 secondes.



Attention, ne confondez pas le signal d'alerte avec le signal d'essai des sirènes du 1^{er} mercredi de chaque mois à midi

AVANT : SE TENIR PRÊT

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : albums de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.
- Repérer les stationnements hors zone inondable

- Une radio et une lampe de poche avec piles, de l'eau potable, des couvertures
- Une trousse de premiers soins et médicaments indispensables
- Un seau et des sacs en plastique (Kit d'urgence).

EN CAS D'ALERTE !!!

A l'audition d'un signal d'alerte :



Mettez-vous A l'abri



Fermez tout



Ecoutez la radio
FM Evasion 99.7 / Radio France



Ne pas téléphoner



Pas de flammes



Ne pas consommer l'eau du robinet

Des consignes complémentaires peuvent vous être données :

- CONSIGNE DE CONFINEMENT, QUI NÉCESSITE DE :
 - boucher toutes les entrées d'eau (portes, soupiraux...),
 - couper le gaz, l'électricité et l'eau
 - ne pas fumer
- CONSIGNE D'ÉVACUATION, QUI NÉCESSITE DE :
 - rassembler dans un sac bien fermé pour chaque membre de la famille, des vêtements et chaussures de rechange, nécessaire de toilette, des vêtements de nuit et les médicaments indispensables,
 - emporter les papiers d'identité et les moyens de paiement
 - couper le gaz, l'eau et l'électricité,
 - fermer les portes à clef

CONSIGNES COMPLÉMENTAIRES :

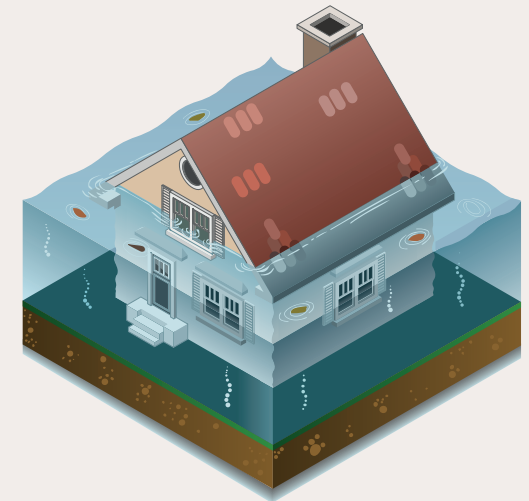
- Respecter les déviations mises en place
- Respecter strictement les consignes données par les forces de l'ordre et de secours
- Rejoindre les points hauts de la commune ou de votre habitation

En cas d'évacuation, le lieu de rassemblement pouvant vous accueillir est le Gymnase de Brichebay (avenue des Chevreuils)

Lexique : La digue est en classe C selon l'arrêté préfectoral du 13 mars 2013.

SYSTÈME LOCAL D'ALERTE MIS EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE DE SENLIS

Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)



RISQUE D'INONDATION





PASCALE LOISELEUR

Maire de Senlis
Présidente de la Communauté
de Communes des Trois Forêts
(CC3F)

« La sécurité des habitants est une préoccupation du Maire et du conseil municipal. À cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe d'un risque majeur identifié et cartographié sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas de nécessité. Ce document est consultable sur le site de la mairie. »

Une partie de la commune de Senlis est soumise à un risque majeur : RISQUE D'INONDATION

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent menacer la population, occasionner des dommages importants.



Pourquoi un risque d'inondation à Senlis ?

Il pourra être occasionné par la rupture de la digue de la Nonette, située dans le secteur dit de la Bigüe proche du pont de l'autoroute A1.



Les numéros utiles :

Police Municipale 03 44 63 81 81
Mairie 03 44 53 00 80
Gendarmerie 17 ou 03 44 53 02 97
Pompiers 18

Identification du risque sur notre commune :

Inondation due à la fragilisation de la digue de la Nonette

La digue dite « digue de la Nonette à Senlis » appartient actuellement à **21 propriétaires**.

Elle s'étend sur un **linéaire de 1450 mètres**.

Le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) a été désigné en mars 2013 gestionnaire de cette digue.

La digue maintient la Nonette perchée. C'est un ouvrage artificiel créé il y a plusieurs siècles pour approvisionner les moulins en eau et alimenter les pièces d'eau du Domaine de Valgenceuse.

Chaque propriétaire doit assurer son entretien afin de la maintenir en bon état.

Les digues sont fragilisées par :

- la présence de végétation ligneuse et/ou d'animaux fouineurs (rats musqués, ragondins, lapins)
- la présence d'activités humaines (pompages, rejets, puits).

Une fois la digue fragilisée, des désordres hydrauliques peuvent se créer. Il peut s'agir de :

- renards hydrauliques (fuites en pied de berge)
- surverses (débordements dû par exemple à un affaissement de la digue)
- fissures transversales et longitudinales (fragilisent le corps de digue)

Pour chacun des désordres identifiés, une simulation de rupture a été réalisée afin de définir les secteurs qui subiraient une inondation.

Grâce à ces scénarii, une zone d'inondation a été cartographiée.

La zone concernée par l'inondation

En cas de rupture de la digue, la zone d'inondation aurait un impact sur **178 habitants**.

Le secteur potentiellement concerné est délimité par : la rue de la Bigüe, la rue des Jardiniers, le square de la Fontaine St Urbain, le chemin rural du Pré et le marais de la Bigüe, l'impasse Sainte Marguerite, le Bas de la rue de Meaux, la rue de la République.

Les installations concernées sont : les habitations, les caravanes, les jardins, les jardins potagers.

Comment vais-je être alerté, en cas d'événement dangereux ?

En cas d'alerte, vous devez réagir vite. Il est donc important de prendre connaissance dès à présent des systèmes d'alertes possibles et des consignes de sécurité à appliquer pour ne pas vous mettre en danger, vous et vos proches.

Suite au dos >>

Zone concernée

